

République Française

Département du Nord

Envoyé en préfecture le 04/12/2018

Reçu en préfecture le 04/12/2018

Affiché le 24/03/2017

ID : 059-200041960-20180924-CC_2018_192_1-DE

ID : 059-215906009-20170323-240317_D1242LV-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 19/2017

De la Commune de **TOURMIGNIES**
Séance du 23 mars 2017

Nombre de Conseillers :

- en exercice	15
- présents	11
- votants	12
- absents	4
-exclus	0

L'an deux mille **dix-sept**, le jeudi 23 mars à 19H00

Le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans l'Espace Polyvalent, sous la présidence de **Monsieur Alain DUCHESNE, Maire**.

Etaient Présents : Alain DUCHESNE, André DUCORNETZ, Dominique KNAPOWSKI, Claude ZWERNEMANN, Hervé NOVION, Bernard T'SJOEN, Monique DEMONTAY, Patricia GUILLAUD, Véronique BRUSSELLE, Sarah-Valérie DENEU, Benoît LECLERCQ

Date de convocation :
17 mars 2017
Date d'affichage :
17 mars 2017

Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration :
Sophie LEHWALD à Monique DEMONTAY

Absent(s) excusé(s) : Patrice GOSSUIN

Objet :

**Demande de la
Subvention Fondée
concours auprès de la
CCPC pour le panneau
d'information lumineux**

Absent(s) : Louis-Pierre DELEBASSE, Jérôme MAZURE

M Benoît LECLERCQ a été désigné secrétaire.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à solliciter auprès de la CCPC (Communauté de Communes Pévèle Carembault) l'octroi d'une subvention à hauteur de 50% de la dépense pour la pose d'un panneau d'information lumineux.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget de l'année 2017.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter cette subvention auprès de la CCPC.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
après l'envoi en Préfecture de Lille
le

Le Maire,

Alain DUCHESNE